

Remarques sur la « modularisation en STS »

Le BTS donne droit à 120 ECTS.

L'expérimentation de la modularisation concerne la formation et non la certification.

Le principe est le suivant :

- Lorsqu'un étudiant a suivi un module de formation, a été évalué au cours de ce module et qu'il a la moyenne au module, il a le module et peut prétendre aux ECTS correspondant ;
- La réussite à tous les modules d'une unité de certification ne donne pas droit à l'unité mais uniquement aux ECTS. Pour que l'étudiant puisse prétendre à l'unité il faut qu'il la passe dans les modalités prévues au référentiel du diplôme.
Sans ce verrou, on aurait pu avoir une unité de certification en contrôle continue.

La DGSIP nous a demandé de ne permettre l'acquisition que de 110 ECTS par le biais des modules.

On évite ainsi le cas d'un étudiant qui aurait la moyenne et donc 120 ECTS à tous les modules mais qui échoue à l'examen.

La situation est donc la suivante :

- Un cumul des ECTS en fonction des modules obtenus ;
- Le candidat qui réussit au BTS a de fait 120 ECTS (de part sa réussite, le texte de base reste en vigueur).

La grande différence avec le DUT est que chaque IUT (par l'université) délivre le DUT ; le lycée ne délivre pas le BTS ! C'est le recteur.

Pour ce qui est de l'organisation de la formation, les établissements sont totalement libres de leurs choix.

Cependant afin que vous puissiez mieux comprendre les attendus de ces trois promotions expérimentales, je vous donne les idées maitresses.

Certaines d'entre elles, nous font perdre le sens de ce que nous pratiquons en BTS (entre autre une vision globale des compétences).

L'expérimentation de la modularisation de la formation a été demandée et pensée avec les objectifs et les contraintes ci-dessous :

- Un module est généralement traité en un semestre ;
- Il propose un ensemble cohérent de savoirs et plusieurs modules associés conduisent à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences ;
- Un ensemble de modules forme une unité de formation ;
- Une unité de formation ne peut être associée à plusieurs unités de certification ;
- Un module est **généralement** dispensé par **un** professeur, parfois par **deux** –quand il s'appuie sur des temps de projet- ;
- La modularisation concerne tous les enseignements ;
- La durée de la formation est de 30 semaines par an.

Thierry KESSENHEIMER
Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
Sciences et Techniques Industrielles
5, rue J. Carayon-Latour
33060 Bordeaux
tél: 05 57 57 38 19
Fax: 05 57 57 39 77
thierry.kessenheimer@ac-bordeaux.fr